

2018 » 2022



POUR
CHAQUE
ÉLÈVE

UNE RÉUSSITE



PLAN
D'ENGAGEMENT
VERS
LA RÉUSSITE

DES TABLES MATIÈRES

1	» PRÉAMBULE.....	3
1.1	But du plan d'engagement	3
1.2	Encadrements légaux	3
1.3	Démarches d'élaboration du PEVR	4
1.4	Démarche de consultation	4
2	» FAITS SAILLANTS DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE.....	5
3	» PORTRAIT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY.....	6
3.1	Contexte démographique	8
3.2	Contexte économique	9
3.3	Contexte éducatif	9
4	» CONSTATS GÉNÉRAUX DU SONDAGE DE PERCEPTIONS.....	17
5	» LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE : POUR CHAQUE ÉLÈVE, UNE RÉUSSITE.....	19
5.1	Mission	19
5.2	Vision	19
5.3	Valeurs	19
5.4	Orientations et objectifs du MÉES	20
5.5	Objectifs CSS-T découlant des orientations et objectifs ministériels obligatoires	20
5.6	Objectifs CSS-T découlant des constats généraux du sondage de perceptions	20
6	» TABLEAU : OBJECTIFS, ORIENTATIONS, CIBLES ET INDICATEURS DU PEVR.....	21
7	» DÉCLARATION DU NIVEAU ET DE LA QUALITÉ DES SERVICES.....	25
7.1	Services de l'enseignement	25
7.2	Services complémentaires	26
7.3	Services aux entreprises	26
7.4	Services particuliers	26
7.5	Services à la communauté	27
7.6	Engagement quant au niveau et à la qualité des services	28
7.7	Pour nous joindre	28
8	» MISE EN ŒUVRE DU PEVR : VERS UN PLAN D'ACTION.....	29
9	» ACRONYMES.....	30
10	» RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	30
11	» SIGNATAIRES DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE.....	31

Adopté lors de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 26 juin 2018 par la résolution # 18-06-3657



PRÉAMBULE

1.1 » BUT

Le plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis dans le but de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi d'exposer ce que la Commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.¹

Le PEVR se veut un outil de planification et de gestion permettant, de façon transparente, de faire connaître à toute la population les efforts et engagements de la Commission scolaire dans le but d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes, et ce, pour une période donnée. Il permettra à la Commission scolaire d'établir ses priorités pour favoriser la réussite de ses élèves. Le PEVR s'inscrit dans une démarche encourageant la synergie et la cohérence entre tous les acteurs (membres du personnel, parents et partenaires de la communauté) et s'applique à l'ensemble des établissements.

Il doit s'harmoniser avec la planification stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et avec les objectifs et orientations de la *Politique de la réussite éducative – Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*.

Ainsi, le plan d'engagement vers la réussite est l'aboutissement d'une longue démarche de réflexion, de consultations et de mobilisation. Nous nous sommes assurés d'appuyer nos choix sur les recherches en éducation, principalement en lien avec les déterminants de la réussite scolaire et des conditions organisationnelles qui sous-tendent la qualité des services et le changement.

1.2 » ENCADREMENTS LÉGAUX¹

Le plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

- Le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
- Les orientations et les objectifs retenus;
- Les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
- Les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
- Une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
- Tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la Commission scolaire consulte notamment le Comité de parents, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le Comité de parents et le Comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire.

La Commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la Commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement

1 - Extrait du Guide 3 de 5 du MÉES : Gestion axée sur les résultats : pilotage du système d'éducation | Plan d'engagement vers la réussite

vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La Commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

459.2 Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire.

459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la Commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2

1.3 » DÉMARCHÉ D'ÉLABORATION DU PEVR

Un comité de travail sur lequel siégeaient des directions d'écoles, de centres et de services, de même qu'une conseillère pédagogique, qu'un membre du Conseil des commissaires et que la directrice générale a été mis sur pied dès le début de l'année scolaire 2017-2018, afin d'élaborer un plan d'engagement vers la réussite qui réponde aux besoins du milieu. Le comité a, par ailleurs, planifié les échéanciers et la démarche, et il a animé les diverses rencontres de consultation. Les étapes de la démarche d'élaboration du PEVR et les échéanciers ont été présentés aux représentants syndicaux des trois syndicats lors d'une rencontre commune à la fin de l'automne. Ce vaste chantier a permis de dresser le portrait de la situation de notre organisation par le biais des résultats de sondages administrés aux divers groupes, ainsi que par l'analyse de données pouvant avoir un impact sur la réussite scolaire de notre clientèle. Les membres du Comité ont dégagé des orientations et objectifs qui, plus que jamais, mettront à l'avant-

plan la réussite et la persévérance scolaires des élèves. Le Comité a tenu plus de quinze rencontres de travail, lesquelles lui ont permis de déterminer également la mission, la vision et les valeurs qui guideront la direction empruntée par notre Commission scolaire au cours des prochaines années.

1.4 » DÉMARCHÉ DE CONSULTATION

En vertu de l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire a mené un important processus de consultation dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, notamment auprès des groupes suivants :

- Le Comité de parents;
- Le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Le Comité consultatif de gestion;
- Les Conseils d'établissement;
- Les enseignantes et les enseignants ainsi que les autres membres du personnel;
- Les élèves.

De plus, le Comité de parents et le Comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire. Le Comité d'élaboration a donc procédé à des rencontres de consultation avec pour toutes les instances visées par la Loi dans le but de s'assurer que le PEVR ait une large portée. Les groupes ont été consultés sur les énoncés de mission, de vision et de valeurs, de même que sur les objectifs retenus et leurs cibles à atteindre pour 2022. Au début du mois de février dernier, le sondage de perception mis en ligne a permis de consulter les élèves, les parents, les membres du personnel, les partenaires et les citoyens autour de grands axes tels que la collaboration et la communication, les programmes et le soutien offerts, le milieu de vie, l'image de la Commission scolaire et de ses services. Un peu plus de 3 500 personnes ont participé à cet exercice, duquel le Comité d'élaboration a recueilli de riches et pertinentes informations.



1» AMÉLIORER LE TAUX DE DIPLOMATION SUR 7 ANS afin de rejoindre minimalement les établissements ayant un IMSE similaire à nous.

2» RÉDUIRE LES ÉCARTS DES RÉSULTATS DE DIPLOMATION ENTRE NOS GARÇONS ET NOS FILLES.

3» RÉDUIRE LE POURCENTAGE D'ÉLÈVES EN RETARD À L'ENTRÉE AU SECONDAIRE (élèves inscrits pour la première fois au secondaire et ayant 13 ans ou plus).

4» AMÉLIORER LE TAUX DE RÉUSSITE AUX ÉPREUVES UNIQUES DU MÈES dans les matières suivantes : les trois séquences de mathématiques de 4^e secondaire, l'histoire de 4^e secondaire, les sciences et technologies de 4^e secondaire ainsi que l'anglais de 5^e secondaire.

5» RÉDUIRE L'EFFET DE LA MODÉRATION SUR LA NOTE ÉCOLE SUR LE TAUX DE RÉUSSITE, plus particulièrement pour les matières suivantes : les trois séquences de mathématiques de 4^e secondaire, l'histoire de 4^e secondaire, les sciences et technologies de 4^e secondaire ainsi que l'anglais de 5^e secondaire.

6» MAINTENIR NOS BONS RÉSULTATS À L'ÉPREUVE D'ÉCRITURE DE 5^e SECONDAIRE.

7» POURSUIVRE L'AMÉLIORATION AU REGARD DE LA DIMINUTION DU POURCENTAGE D'ENTRÉE EN RETARD AU SECONDAIRE (élèves inscrits pour la première fois au secondaire et ayant 13 ans ou plus).

8» MAINTENIR LE FAIBLE ÉCART ENTRE LA PROVINCE ET NOUS, en lien avec le taux de sortie sans diplôme ou sans qualification.

PORTRAIT

» DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

La Commission scolaire de Sorel-Tracy a été créée en 1998, suite à la fusion des commissions scolaires de Sorel et de Tracy. Elle dispense des services éducatifs francophones à une clientèle jeune et adulte sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, située en bordure du fleuve Saint-Laurent, des rivières Richelieu et Yamaska, et à proximité de la ville de Montréal. Cette vaste plaine de la région de la Montérégie-Est regroupe douze municipalités, en milieu rural et urbain. En 2016, elle comptait plus de 51 025 habitants et elle s'étend sur plus de 594 km².

MUNICIPALITÉS DE LA MRC PIERRE-DE SAUREL

Municipalité	(51 025)
Massueville (rurale)	529
Saint-David (rurale)	817
Saint-Aimé (rurale)	461
Sainte-Anne-de-Sorel (rurale)	2 771
Sainte-Victoire-de-Sorel (rurale)	2 461
Saint-Gérard-Majella (rurale)	242
Saint-Joseph-de-Sorel (urbaine)	1 642
Saint-Ours (rurale)	1 669
Saint-Robert (rurale)	1 803
Saint-Roch-de-Richelieu (rurale)	2 188
Sorel-Tracy (urbaine)	34 755
Yamaska (rurale)	1 687



La Commission scolaire agit sous la gouverne du Conseil des commissaires, constitué de neuf commissaires élus par les citoyens de leur circonscription respective, de trois commissaires parents représentant les ordres d'enseignement primaire et secondaire de même que le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et du président, élu au suffrage universel. Conformément à la Loi sur l'instruction publique, les membres du Conseil ont institué plusieurs autres comités, notamment le Comité exécutif, le Comité de révision d'une décision, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification ainsi que celui des ressources humaines.

De plus, la Commission scolaire met sur pied le Comité de parents, le Comité consultatif des services aux élèves HDAA, le Comité consultatif du transport, le Comité consultatif de gestion et le Comité de répartition des ressources. Par ailleurs, plusieurs autres comités constitués à l'interne permettent un cycle de gestion harmonieux et efficient.

Notre Commission scolaire offre des services à 4880 élèves du secteur jeune. Plus précisément, en septembre 2017, la clientèle se composait de 112 élèves de 4 ans inscrits au programme Passe-Partout, de 13 élèves à la maternelle 4 ans, de 447 à la maternelle 5 ans, de 2542 de niveau primaire et de 1766 élèves pour le secondaire. En formation professionnelle, on retrouve également 718 élèves inscrits, tandis que 953 suivent des cours à la formation générale des adultes. Près de 25 % des élèves inscrits au secteur adulte ont moins de 20 ans.

Près de 1839 élèves du préscolaire et du primaire fréquentent les neuf services de garde en milieu scolaire du territoire de la Commission scolaire, dont 1055 de façon régulière et 784 sporadiquement. Environ 3556 élèves sont véhiculés quotidiennement par autobus ou par berline. Ce sont donc 62 véhicules qui parcourent les routes du territoire ou de l'extérieur, en effectuant 6020 kilomètres par jour. La langue maternelle de plus de 96 % de nos élèves est le français.

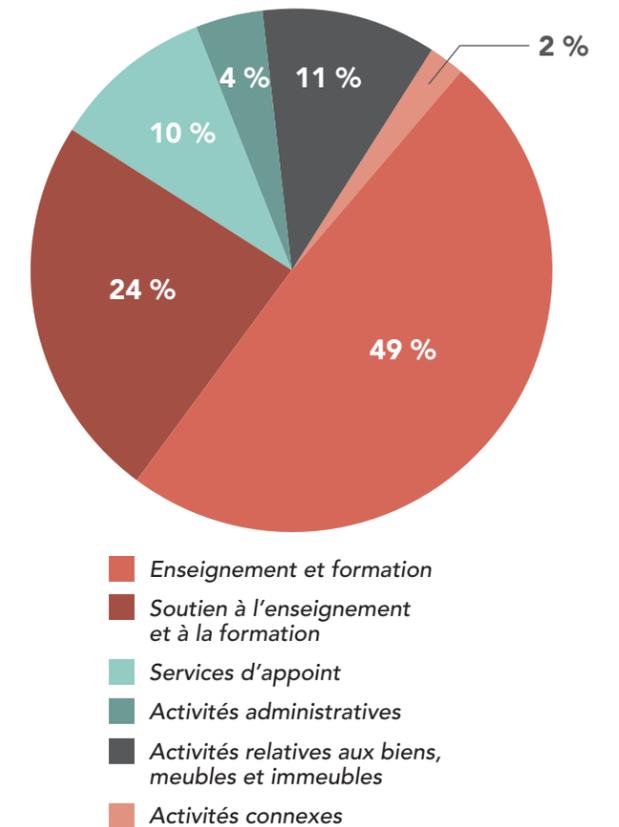
La Commission scolaire possède un parc immobilier se déclinant en quatorze écoles primaires, une école spécialisée qui accueille les élèves de 5 à 21 ans, deux écoles secondaires (une pour le premier cycle et l'autre pour le deuxième cycle) de même qu'un centre de formation professionnelle, qu'un centre de formation générale des adultes et qu'un centre administratif. La Commission scolaire offre également des cours en compétences de base à différents endroits sur le territoire².

Les établissements de la Commission scolaire offrent une diversité de services éducatifs afin de répondre aux besoins de sa clientèle. Pour les enfants de 4 ans, elle offre le programme Passe-Partout. Au primaire, quelques écoles dispensent le programme d'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde (PEIA). Plusieurs services régionalisés sont aussi offerts pour soutenir les apprentissages de certains élèves : les classes de langage, les classes relation (pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme), les classes de difficulté d'apprentissage et les groupes d'encadrement psychosocial. En outre, la Commission scolaire bénéficie d'un service-conseil et d'un répit-transit. Au secondaire, la Commission scolaire propose des concentrations en sciences, en arts et en sports (basketball, football et hockey). Il y a également le programme d'éducation internationale (PEI). Pour les élèves ayant des besoins particuliers, différents parcours sont offerts : présecondaire, cheminement particulier continu (CPC), soutien pédagogique (SP), groupe en apprentissage progressif (GAP), unités de travail modulaire (UTM), formation à un métier semi-spécialisé (FMS) et formation préparatoire au travail (FPT).

Au secteur adulte, en formation professionnelle, les programmes offerts sont les suivants : adjoint administratif, assistance à la personne en établissement de santé, coiffure, comptabilité, dessin industriel, électromécanique de systèmes automatisés, infographie, mécanique industrielle de construction et d'entretien, opération d'équipements de production, santé, assistance et soins infirmiers, secrétariat, soudage-montage et techniques d'usinage. De plus, les attestations de spécialisation professionnelle pour les formations suivantes sont offertes : lancement d'une entreprise, mécanique d'entretien en commandes industrielles, service de garde en milieu scolaire, soudage haute pression, usinage sur machines-outils à commandes numériques.

Afin d'offrir des services de qualité, la Commission scolaire embauche près de 1275 employés réguliers et temporaires dont environ 80 % travaillent directement auprès des élèves. Plus spécifiquement, on retrouve 648 membres du personnel enseignant, 513 membres du personnel de soutien, 61 au niveau des professionnels et enfin 51 faisant partie du personnel cadre.

La Commission scolaire dispose d'un budget global de 75 M\$, ses principales dépenses se répartissent ainsi :



Il est important de noter que la dépense liée à la masse salariale représente 78 % du budget.

La Commission scolaire collabore avec divers partenaires et organismes :

- Secteurs de la santé et des services sociaux;
- Sécurité publique;
- Organismes communautaires;
- Milieu municipal, MRC;
- Système de justice;
- Industrie et commerce;
- Études supérieures;
- Organismes d'emploi et de solidarité sociale.

2 - Appartements du Marquis II, Centre Bernard, Les Habitations Bourg Chemin, Carrefour Jeunesse-emploi, Établissement de détention de Sorel-Tracy, Château Langelier, Centre Desranleau, Centre Enfant-Jésus, Centre récréatif Au fil des ans, Résidences Mgr-Leclaire, École Christ-Roi, Centre Sacré-Cœur, Église de Sainte-Anne-de-Sorel et dans diverses salles communautaires des municipalités ou villes du territoire (Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Victoire-de-Sorel et Yamaska).

3.1 » CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

Les données sur la croissance de la population montre qu'en 2016, dans la MRC Pierre-De Sorel, moins d'une personne sur cinq était âgée de moins de 20 ans (17 %) et que 25 % de la population était âgée de 65 ans et plus. La population de la MRC Pierre-De Saurel est l'une des plus âgées de la Montérégie avec un âge médian de 51 ans (en moyenne 2 ans de plus qu'en 2011), soit 8 ans de plus que les médianes montérégienne et québécoise. En fait, 57 % des citoyens dépassent les 45 ans (comparativement à 47 % en Montérégie). Selon le scénario démographique de l'Institut de la statistique du Québec le plus susceptible de se réaliser, la population de 15 à 64 ans devrait diminuer de 19 % entre 2011 et 2031 dans la MRC Pierre-De Saurel. Cette position est moins avantageuse que celle de l'ensemble de la Montérégie où une croissance de 0,7 % est prévue. La baisse de la natalité et l'exode des jeunes sont les deux facteurs principaux qui expliquent cette diminution. D'ailleurs, la Commission scolaire a vu la population totale sur son territoire augmenter de 0,2 % depuis 2011, alors que la Montérégie a connu une hausse de 4,5 %.

En 2016, le territoire comptait 14 920 familles dont 2195 étaient monoparentales, 1595 dirigées par les mères et 610 dirigées par les pères, soit 15 % des familles (moyenne de 16 % en Montérégie et de 17 % au Québec).

La MRC de Pierre-De Saurel comptait 1160 personnes immigrantes en 2016 (comparativement à 810 en 2011), soit 0,8 % des immigrants de la Montérégie. La population issue de l'immigration comptait pour moins de 2 % de la population totale de la MRC de Pierre-De Saurel au cours de cette même année. Enfin, 29 % de la population réside dans une municipalité rurale.

On dénote une décroissance significative des effectifs scolaires au secondaire par rapport à 2014, soit une diminution de 276 élèves (14 %), ce qui affecte l'effectif global du secteur jeune d'une baisse de 4 %.

TABLEAU DE LA VARIATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE DE 2014 À 2017

	2014	2015	2016	2017
Préscolaire 4 ans	11	9	13	13
Préscolaire 5 ans	422	398	457	447
Primaire	2500	2528	2512	2542
Secondaire	2042	1903	1856	1766
TOTAL	4975	4917	4838	4768

TABLEAU DE LA VARIATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE D'ICI 2022

Selon les prévisions du MÉES au mois d'avril 2017

	2018	2019	2020	2021
Préscolaire 4 ans	13	13	13	12
Préscolaire 5 ans	417	416	406	418
Primaire	2550	2505	2486	2461
Secondaire	1744	1725	1731	1728
TOTAL	4724	4659	4636	4619

3.2 » CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La Commission scolaire évolue dans un milieu socio-économique où, en 2015, le revenu total médian des 14 995 familles économiques³ de la MRC de Pierre-De Saurel était de 71 707 \$ avant impôt, soit près de 16 % inférieur à celui de la Montérégie (85 007 \$). On dénote le même pourcentage d'écart avec les 2135 familles monoparentales puisque leur revenu moyen avant impôt était de 46 743 \$ contre 55 727 \$ pour la médiane montérégienne. Le taux d'activité était de 55,6 % en 2016 pour la MRC, soit de 10 % inférieur à l'ensemble de la Montérégie. Par contre, le taux d'assurance-emploi de 7,7 % est similaire à celui du Québec (7,2 %) mais plus élevé qu'en Montérégie (5,9 %). Le revenu d'emploi médian des travailleurs de la MRC Pierre-De Saurel se situait à 46 235 \$ en 2015, soit 2 686 \$ sous la médiane régionale. De plus, en 2015, près de 17 % de nos ménages vivaient sous le seuil du faible revenu après impôts (7,6 % en 2011), comparativement à l'ensemble de la Montérégie où le taux est de 11 %.

Année après année, 64 % des écoles primaires et 100 % des écoles secondaires de la Commission scolaire de Sorel-Tracy détiennent un statut d'écoles défavorisées en vertu de la *stratégie d'intervention agir autrement* (SIAA) et reçoivent des allocations pour soutenir les interventions en milieu défavorisé.

INDICE DU SEUIL DE FAIBLE REVENU (SFR)			INDICE DE MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE (IMSE)		
SFR	Nombre et % d'écoles primaires	Nombre et % d'écoles secondaires	IMSE	Nombre et % d'écoles primaires	Nombre et % d'écoles secondaires
1, 2, 3	2 écoles (14 %)	0	1, 2, 3	0	0
4, 5, 6, 7	9 écoles (64 %)	2 écoles (100 %)	4, 5, 6, 7	5 écoles (36 %)	0
8, 9, 10	3 écoles (22 %)	0	8, 9, 10	9 écoles (64 %)	2 écoles (100 %)

3.3 » CONTEXTE ÉDUCATIF

Au 30 septembre 2017, pour l'ensemble de nos élèves à risque, handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du secteur jeune, on comptait au total 1010 plans d'intervention actifs, sur une clientèle totale de 4767, soit pour 21 % des élèves. Ce pourcentage est stable depuis l'année scolaire 2014-2015.

Par rapport à l'ensemble de la Montérégie, la population de 25 à 64 ans de la MRC de Pierre-De Saurel était moins scolarisée en 2016. En effet, le pourcentage de la population n'ayant pas de diplôme était plus élevé, soit 19 % de la population par rapport à 13 % en Montérégie et le taux de diplômés universitaires (baccalauréat et plus) était moins élevé, soit 11 % de la population comparativement à 23 % en Montérégie. Par contre, les proportions de la population de la MRC ayant un diplôme d'études professionnelles ou collégiales en 2011 sont supérieures à celles de l'ensemble de la Montérégie, ce qui semble aller de pair avec la structure de l'emploi territorial.

En 2016, 21 % des hommes et 17 % des femmes de 25 à 64 ans ne possédaient aucun diplôme d'études secondaires dans la MRC de Pierre-De Saurel. À l'échelle montérégienne, la part des résidents ne détenant aucun diplôme est plus faible à la fois chez les hommes et chez les femmes par rapport à celle de la MRC. De plus, pour l'année scolaire 2014-2015, le taux de décrochage scolaire s'établissait à 16 %, soit 21 % chez les garçons et 13 % chez les filles.

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES...

30 SEPTEMBRE 2017	NOMBRE D'ÉLÈVES	NOMBRE D'ÉLÈVES HDAА	POURCENTAGE D'ÉLÈVES HDAА	ÉLÈVES HDAА INTÉGRÉS EN CLASSE RÉGULIÈRE
Préscolaire 4-5 ans	460	16	3,5 %	15 (94 %)
Primaire	2542	310	12,2 %	181 (58 %)
Secondaire	1765	431	24,4 %	259 (60 %)
Total CSS-T	4767	757	15,9 %	455 (60 %)

POURCENTAGE D'ÉLÈVES EN RETARD SCOLAIRE À L'ENTRÉE AU SECONDAIRE SELON LES DONNÉES OFFICIELLES PUBLIÉES PAR LE MÉES⁴ (au 30 septembre, élèves inscrits pour la Première fois au secondaire et ayant 13 ans ou plus)⁴

Selon les données des 5 années scolaires les plus récentes disponibles	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	MOY. 4 ANS	MOY. 5 ANS
Tous							
Sorel-Tracy	19,1	14,4	14,8	13,6	15,1	14,5	15,4
QUÉBEC public	13,8	13,6	13,6	13,1	12,5	13,2	13,3
Garçons							
Sorel-Tracy	24	16,6	15,5	16,3	14	15,6	17,3
QUÉBEC public	N.d.	15,6	15,5	15,2	14,2	15,2	N.d.
Filles							
Sorel-Tracy	14,1	12,3	14	10,9	16,4	13,4	13,5
QUÉBEC public	N.d.	11,4	11,6	10,9	10,8	11,2	N.d.
Différences entre les genres							
Tous	14,1	-0,8	-1,2	-0,5	-2,6	-1,3	N.d.
Garçons	14,1	-1	0,0	-1,1	0,2	-0,5	N.d.
Filles	14,1	-0,9	-2,4	0,0	-5,6	-2,2	N.d.

La pratique du redoublement scolaire, et le retard scolaire qui s'ensuit, est reconnu dans la littérature comme un facteur de risque qui contribue à la présence de difficultés personnelles ou qui augmente la probabilité du décrochage scolaire. Elle doit donc demeurer une pratique de dernier recours dans le meilleur intérêt de l'enfant, en privilégiant des façons de faire alternatives. Le Ministère a d'ailleurs choisi cet indicateur parmi les objectifs de son plan stratégique 2017-2022. Selon les données officielles publiées par le MÉES, bien qu'une diminution notable soit perceptible entre 2012-2013 et 2013-2014, le taux de retard scolaire des élèves de la Commission scolaire varie entre 14 % et 15 % depuis les quatre dernières années. Comparativement à l'ensemble des écoles publiques du Québec, notre taux de retard est sensiblement plus élevé, soit de 2,1 % sur 5 ans et de 1,3 % sur 4 ans. Ce taux de retard scolaire serait localement plus élevé (données sur 4 ans) pour les filles (avec une différence de 2,2 % avec le taux provincial public) que pour les garçons (différence de 0,5 %).

POURCENTAGE DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION SELON LES DONNÉES OFFICIELLES PUBLIÉES PAR LE MÉES⁵

Sur 5 ans, selon les 5 cohortes les plus récentes disponibles	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	MOY. 5 ANS
Tous						
Sorel-Tracy	52,2	47,3	44,7	49,6	54,0	49,6
QUÉBEC public	59,5	60,1	61,7	63,6	65,8	62,1
QUÉBEC Défavorisé	N.d.	51,6	52,7	N.d.	N.d.	N.d.
Filles						
Sorel-Tracy	58,5	58,1	51,9	54,5	57,0	56,0
QUÉBEC public	65,0	67,1	68,3	70,5	72,8	68,7
Garçons						
Sorel-Tracy	46,5	38,5	37,9	44,2	51,1	43,6
QUÉBEC public	50,1	53,4	55,5	57,0	59,0	55,0
Élèves ayant un PI						
Sorel-Tracy	N.d.	20,8	21,7	N.d.	N.d.	N.d.
QUÉBEC public	N.d.	28,8	31,0	N.d.	N.d.	N.d.
Sur 6 ans, selon les 5 cohortes les plus récentes disponibles	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	MOY. 5 ANS
Tous						
Sorel-Tracy	58,7	62,1	59,0	57,6	62,3	59,9
QUÉBEC public	67,7	69,3	70,2	72,0	73,4	70,5
QUÉBEC Défavorisé	N.d.	N.d.	63,2	64,6	N.d.	N.d.
Filles						
Sorel-Tracy	64,6	66,9	73,0	63,4	69,7	67,5
QUÉBEC public	74,2	76,0	76,5	77,7	79,7	76,8
Garçons						
Sorel-Tracy	53,3	57,8	47,5	52,0	54,4	53,0
QUÉBEC public	61,6	62,9	64,1	66,5	67,7	64,6
Élèves ayant un PI						
Sorel-Tracy	N.d.	N.d.	28,7	31,7	N.d.	30,2
QUÉBEC public	N.d.	N.d.	41,2	44,6	N.d.	42,9
Sur 7 ans, selon les 5 cohortes les plus récentes disponibles	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	MOY. 5 ANS
Tous						
Sorel-Tracy	67,9	62,9	66,0	66,7	63,8	65,5
QUÉBEC public	71,0	71,9	73,8	74,9	76,5	73,6
QUÉBEC Défavorisé	N.d.	N.d.	N.d.	69,0	70,3	N.d.
Filles						
Sorel-Tracy	71,8	68,8	72,0	79,1	69,8	72,3
QUÉBEC public	77,1	77,8	79,8	80,6	81,4	79,3
QUÉBEC Défavorisé	N.d.	N.d.	N.d.	74,6	74,4	N.d.
Garçons						
Sorel-Tracy	64,0	57,5	60,5	56,6	58,1	59,3
QUÉBEC public	65,3	66,4	68,1	69,6	71,9	68,3
QUÉBEC Défavorisé	N.d.	N.d.	N.d.	63,6	66,0	N.d.
Élèves ayant un PI						
Sorel-Tracy	N.d.	N.d.	N.d.	34,7	37,5	36,1
QUÉBEC public	N.d.	N.d.	N.d.	48,3	51,8	50,1
Diplomation excluant qualification						
Sorel-Tracy	66,3	59,4	62,1	62,5	58,8	61,8
QUÉBEC public	67,2	66,9	68,7	69,8	71,4	68,8
Pourcentage des qualifications						
Sorel-Tracy	2,2	5,6	5,8	6,3	7,8	5,5
QUÉBEC public	5,4	7,0	6,8	6,8	6,8	6,5

4 - Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Portrait des statistiques ministérielles, La convention de partenariat MÉES-Commission scolaire : Outil d'un nouveau mode de gouvernance. Gouvernement du Québec. Mise à jour de 2017.

5 - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire. Gouvernement du Québec, éditions de 2012 à 2017. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Obj_Polt_reus_861000.xls. Gouvernement du Québec, 2018.

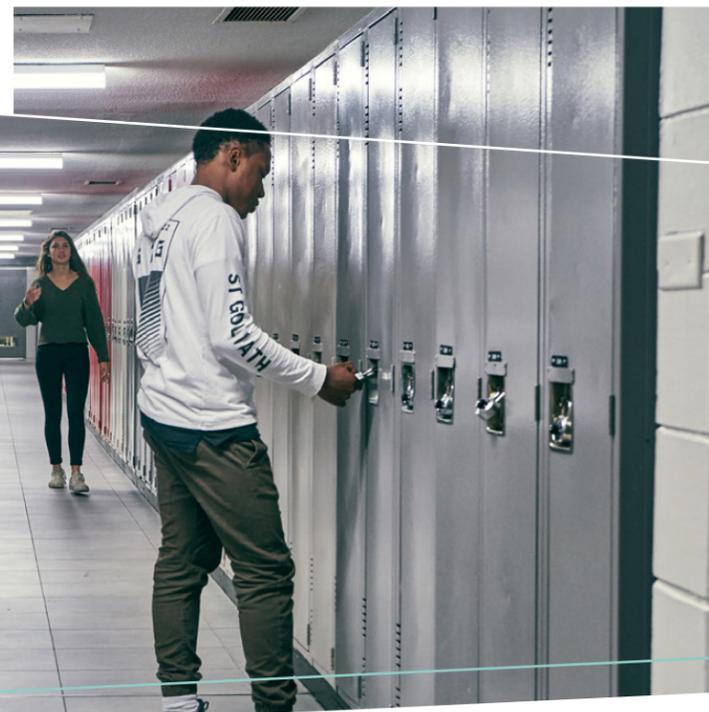
Le tableau de la page précédente permet d'apprécier le taux de diplomation et de qualification⁶ de cinq cohortes d'élèves (élèves ayant été inscrits pour la première fois en première secondaire durant une année scolaire précise) selon un intervalle de 5, 6 ou 7 ans.

Pour ce qui est du taux de diplomation et de qualification sur une période de cinq ans, pour les cinq cohortes observées, la Commission scolaire affiche une moyenne de 49,6 %, tandis que l'ensemble des écoles publiques du Québec présentent une moyenne de 62,1 %. Des données quant à la diplomation des écoles en milieu défavorisé⁷ sont disponibles pour deux cohortes (2008-2009 et 2009-2010), un écart moyen négatif de 6,2 %, sépare notre milieu, avec l'ensemble des écoles publiques désignées comme telles. Lorsqu'on observe le taux de diplomation sur une période six ans, l'écart moyen entre la Commission scolaire et le réseau public est de 10,6 % et de 5,6 % avec les écoles en milieu défavorisé. Cet écart moyen sur sept ans est respectivement de 8,2 % et de 4,4 %. Le taux de diplomation de la Commission scolaire tend à vaciller d'année en année, bien qu'une tendance à l'augmentation de l'écart entre ce taux et celui l'ensemble des écoles du Québec est présente. Par contre, les deux dernières cohortes sur cinq ans (2010-2011, 2011-2012) et six ans (2009-2010, 2010-2011) d'intervalle d'observation semblent poindre vers une réduction de cet écart. Notamment, les deux dernières cohortes sur cinq ans affichent une augmentation bien sentie de leur taux de diplomation et de qualification pour rejoindre les résultats obtenus en 2007-2008.

Comme l'ensemble des écoles publiques, les garçons de la Commission scolaire affichent un taux de diplomation et de qualification qui est plus faible, avec un écart moyen de 13,0 % du taux obtenu par les filles pour l'intervalle de diplomation sur sept ans (cette valeur étant de 11,1 % pour les écoles publiques).

Lorsque l'on observe le parcours des élèves ayant un plan d'intervention, leur taux de diplomation et de qualification est substantiellement plus bas que l'ensemble des autres élèves. Sur sept ans, pour les deux cohortes disponibles, ce taux affiche un écart moyen de 29,4 % dans notre Commission scolaire et de 23,6 % pour l'ensemble des écoles publiques. Le taux de diplomation et de qualification de nos élèves ayant un plan d'intervention (36,1 %) et celui des écoles publiques du Québec (50,1 %) présente tout de même un écart de 14 %.

Enfin, le Ministère souhaite que le taux d'obtention d'un diplôme accuse un certain pourcentage en opposition avec le taux de qualification (que le taux de diplomation soit de 85 % en 2030). Le pourcentage de qualification de la Commission scolaire est en moyenne de 5,5 % sur sept ans pour les cinq dernières cohortes, soit en deçà de la moyenne des écoles publiques. Bref, le taux de qualification ne semble pas nuire à l'obtention de cet objectif.



La diplomation et la qualification de nos élèves présentent donc un enjeu important, de même que l'écart entre les garçons et les filles, ainsi que celui entre les élèves avec un plan d'intervention en opposition à l'ensemble des élèves. Ces indicateurs font d'ailleurs partie des objectifs ministériels à améliorer collectivement.

POURCENTAGE DE SORTIES SANS DÎPLOME NI QUALIFICATION SELON L'ANNÉE SCOLAIRE, DONNÉES OFFICIELLES PUBLIÉES PAR LE MÉES

Année scolaire	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	MOY. 5 ANS
Tous						
Sorel-Tracy	19,6	24,3	17,4	14,5	16,4	18,4
QUÉBEC public	18,6	18,4	17,8	16,2	15,5	17,3
Filles						
Sorel-Tracy	17,7	18,6	11,4	10,7	12,9	14,3
QUÉBEC public	14,3	14,3	13,9	12,6	11,9	13,4
Garçons						
Sorel-Tracy	21,8	29,8	24,1	19	20,5	23,0
QUÉBEC public	23,1	22,7	21,9	19,8	19,2	21,3

Bien que le taux de diplomation et de qualification des élèves de la Commission scolaire se démarque des élèves des écoles publiques de 8 % à 13 %, en moyenne, selon les cohortes et l'intervalle de temps observés, le taux de sortie sans diplôme ou qualification (communément désigné comme le *décrochage scolaire*⁸) n'affiche quant à lui une différence de 1 % avec celui des écoles publiques de la Province. Somme toute, nos élèves sont comparables quant à leur fréquentation de l'école, mais réussissent moins à obtenir un diplôme ou une qualification.

TAUX DE RÉUSSITE AUX ÉPREUVES OBLIGATOIRES DU MÉES AU PRIMAIRE (DONNÉES DE GPI)

Année scolaire	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	MOY. 5 ANS
Examen 4^e année Français						
Écriture	85,9	83,4	82,0	80,9	85,4	83,5
Lecture	81,7	83,0	89,5	83,5	84,0	84,3
Examen 6^e année Français						
Écriture	91,9	92,7	91,4	88,2	89,8	90,8
Lecture	76,6	79,0	78,7	90,1	86,4	82,2
Mathématique						
Raisonner	72,2	66,9	75,4	65,4	79,0	71,8
Résoudre	83,9	78,5	81,3	67,5	82,1	78,7

6 - Le taux de diplomation et de qualification tel que compilé par le Ministère inclut onze types de diplômes ou de qualifications (voir la page 3 de la référence # 2, édition 2017). Il est calculé pour chaque cohorte d'élèves, qui est déterminée par année scolaire. Pour être inclus dans une cohorte précise, l'élève doit être, pour cette année, inscrit pour la première fois en première secondaire. La diplomation sera observée pour un intervalle de cinq, six ou sept ans.

7 - Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur compile un indice de milieu socioéconomique (IMSE) lui permettant d'identifier les écoles dont la clientèle provient d'un milieu dit défavorisé. Cet indicateur tient compte de la scolarité de la mère et du taux d'inactivité au travail des deux parents. Pour en savoir davantage : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/indices-de-defavorisation/>

8 - Le taux de sortie sans diplôme ou qualification se distingue du taux de diplomation ou de qualification, puisque ce premier est témoin de la fréquentation scolaire. Bien qu'un élève puisse décrocher de l'école avant l'intervalle de 7 ans où se calcule le taux de diplomation et de qualification, il peut également y revenir pour obtenir son diplôme à l'intérieur de ce laps de temps.

TAUX DE RÉUSSITE DE LA COMPÉTENCE ÉVALUÉE SUITE AUX ÉPREUVES UNIQUES DU MÈS AU SECONDAIRE
(NOTE FINALE DE LA COMPÉTENCE INCLUANT LA NOTE BRUTE ÉCOLE, DONNÉES OFFICIELLES)

Année scolaire	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	MOY. 5 ANS
Français 5^e sec., compétence écriture (132-520)						
Sorel-Tracy	81,3	66,2	79,5	87,9	79,6	78,9
QUÉBEC public	79,6	74,4	78,6	80,6	79,9	78,6
Différence Sorel-Tracy QC public	1,7	-8,2	0,9	7,3	-0,3	0,3
Mathématique 4^e sec. Culture, société et technique, compétence raisonner (063-420)						
Sorel-Tracy	56,4	39,6	63,4	58,4	66,4	56,8
QUÉBEC public	66,6	66,9	63	80,5	71,4	69,7
Différence Sorel-Tracy QC public	-10,2	-27,3	-0,4	-22,1	-5,0	-12,9
Mathématique 4^e sec. Technico-science, compétence raisonner (064-420)						
Sorel-Tracy	63,8	60,7	68,2	60,9	80	66,7
QUÉBEC public	69,7	68,6	73	83,3	74,3	73,8
Différence Sorel-Tracy QC public	-5,9	-7,9	-4,8	-22,4	5,7	-7,1
Mathématique 4^e sec. Sciences naturelles, compétence raisonner (065-420)						
Sorel-Tracy	68,8	71,2	78,3	74,3	57,3	70,0
QUÉBEC public	75,7	77,8	88,7	91,8	65,1	79,8
Différence Sorel-Tracy QC public	-6,9	-6,6	-10,4	-17,5	-7,8	-9,8
Sciences 4^e sec. Volet théorique (055-410)						
Sorel-Tracy	63,8	63,9	52	53,7	73,4	61,4
QUÉBEC public	76,4	76,1	64,4	72,2	83,1	74,4
Différence Sorel-Tracy QC public	-12,6	-12,2	-12,4	-18,5	-9,7	-13,1
Anglais 5^e sec. Programme de base, compétence interaction orale (134-510)						
Sorel-Tracy	98,5	96	95,5	92,9	94,4	95,5
QUÉBEC public	96,1	94,5	95,4	96,5	96,4	95,8
Différence Sorel-Tracy QC public	2,4	1,5	0,1	-3,6	-2,0	-0,3
Anglais 5^e sec. Programme de base, compétence production écrite (134-530)						
Sorel-Tracy	99,5	90,6	93,2	88,5	84,9	91,3
QUÉBEC public	92,9	90,2	91,9	93,4	92,6	92,2
Différence Sorel-Tracy QC public	6,6	0,4	1,3	-4,9	-7,7	-0,9
Anglais 5^e sec. Programme enrichi, compétence compréhension de texte (134-540)						
Sorel-Tracy	96,6	94,3	87,4	72,9	78,3	85,9
QUÉBEC public	95,8	93,6	95,3	95,1	94	94,8
Différence Sorel-Tracy QC public	0,8	0,7	-7,9	-22,2	-15,7	-8,9
Anglais 5^e sec. Programme enrichi, compétence production écrite (136-550)						
Sorel-Tracy	100	100	98,9	94,8	89,1	96,6
QUÉBEC public	97,1	96,7	97,5	98,1	97,8	97,4
Différence Sorel-Tracy QC public	2,9	3,3	1,4	-3,3	-8,7	-0,9
Histoire 4^e sec.						
Sorel-Tracy	76,5	73,2	66,3	73,0	61,5	70,1
QUÉBEC public	77,8	79,8	78,6	85,9	80,7	80,6
Différence Sorel-Tracy QC public	-1,3	-6,6	-12,3	-12,9	-19,2	-10,5

Les épreuves uniques administrées au secondaire ne font pas partie des objectifs formels du Ministère. Ils sont tout de même très pertinents à monitorer puisqu'ils demeurent un des leviers pour favoriser l'obtention d'un diplôme. Ceci étant dit, il est complexe d'interpréter l'évolution des résultats à ces épreuves puisqu'il est plausible d'émettre l'hypothèse que le niveau de difficulté des examens varie d'année en année (l'analyse des résultats à ces examens sur plusieurs années fait la démonstration d'une fluctuation des notes qui peut parfois être marquée et ne saurait probablement, à elle seule, être attribuable à la cohorte d'élèves visée). Pour pallier cette contrainte, l'interprétation des résultats ne sera pas faite en termes de pourcentage de réussite, mais selon l'écart entre le pourcentage de réussite des élèves de la Commission scolaire et ceux de l'ensemble des écoles publiques. Selon la moyenne des cinq dernières années, les résultats des élèves de la Commission scolaire en français 5^e secondaire, compétence écriture, sont en général supérieurs (sauf pour une année) ou très près de ceux de la moyenne des écoles publiques. Il en était de même pour les résultats aux épreuves uniques en anglais, sauf pour ce qui est des deux dernières années où un écart se creuse entre nos résultats et ceux obtenus par l'ensemble des écoles publiques. Les résultats en mathématiques affichent un écart à la négative bien accusé, variant selon le cours d'après la moyenne des cinq dernières années, entre 7 % et 13 %. L'écart moyen des cinq dernières années en sciences de 4^e secondaire est de 13 %, tandis qu'il est de 10,5 % en histoire.

Pour conclure, la réussite des élèves, notamment aux épreuves de sciences, de mathématiques et d'histoire, mais aussi d'anglais, est un enjeu dont on doit se préoccuper.



EFFET DE LA MODÉRATION DE LA NOTE-ÉCOLE SUR LE TAUX DE RÉUSSITE DE LA COMPÉTENCE ÉVALUÉE SUITE AUX ÉPREUVES UNIQUES DU MÉS AU SECONDAIRE

Année scolaire	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	MOY. 5 ANS
Français 5^e sec., compétence écriture (132-520)						
Sorel-Tracy	-1,8	-28,9	-14,7	0,6	-6,8	-10,3
QUÉBEC public	-6,1	-11,4	-6,1	-5,1	-5,4	-6,8
Mathématique 4^e sec. Culture, société et technique, compétence raisonner (063-420)						
Sorel-Tracy	-28,3	-30,4	-18,0	-9	-23,2	-26,4
QUÉBEC public	-11	-10,7	-18,1	1,5	-11,8	-10,0
Mathématique 4^e sec. Technico-science, compétence raisonner (064-420)						
Sorel-Tracy	-27,7	-41,4	-31,9	-4,1	-26,9	-26,4
QUÉBEC public	-14,3	-17,1	-12,1	-2,7	-11,8	-11,6
Mathématique 4^e sec. Sciences naturelles, compétence raisonner (065-420)						
Sorel-Tracy	-31,9	-29,4	-26,3	-19,9	-37,8	-29,1
QUÉBEC public	-12,7	-10	1,0	4,1	-24,4	-8,4
Sciences 4^e sec. Volet théorique (055-410)						
Sorel-Tracy	-18,8	-25,1	-41,6	-31,1	-8,8	-25,1
QUÉBEC public	-5,6	-9,4	-23,5	-13,7	-2,1	-10,9
Anglais 5^e sec. Programme de base, compétence interaction orale (134-510)						
Sorel-Tracy	-1,9	-0,9	-7,2	-6,7	-2,3	-3,8
QUÉBEC public	-1,6	-3,7	-2,8	-1,8	-1,3	-2,2
Anglais 5^e sec. Programme de base, compétence production écrite (134-530)						
Sorel-Tracy	1,9	-5,8	-4,5	-8,5	-8,5	-5,1
QUÉBEC public	-1,7	-4,5	-2,6	-0,8	-2,1	-2,3
Anglais 5^e sec. Programme enrichi, compétence compréhension de texte (136-540)						
Sorel-Tracy	-11,5	-6,9	-16,1	-31,2	-22,9	-17,7
QUÉBEC public	-2,8	-5,7	-3,6	-4,7	-6,5	-4,7
Anglais 5^e sec. Programme enrichi, compétence production écrite (136-550)						
Sorel-Tracy	0	0,4	-2,3	-6,3	-18,5	-5,3
QUÉBEC public	-0,6	-1,9	-1,2	-1,4	-1,4	-1,3
Histoire 4^e sec.						
Sorel-Tracy	-21,4	-28	-26,2	0,2	-20,4	-19,2
QUÉBEC public	-11,4	-10,3	-12,6	0,5	-9	-8,6

La modération de la note école par le Ministère a pour but d'uniformiser les notes allouées aux élèves par les écoles, en fonction des résultats qu'ils obtiennent à l'épreuve unique. Cette opération permettrait de réduire la surestimation ou la sous-estimation locale des notes allouées aux élèves, qui peut être attribuable à diverses particularités des évaluations effectuées par les écoles. Bien que la modération ne soit pas retenue comme indicateur par le Ministère, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une information pertinente pour s'assurer que les résultats obtenus par les élèves en classe seront garants de leur performance aux examens et de leurs résultats finaux pour une matière. Selon le tableau ci-dessous, en général, les notes finales des élèves de la Commission scolaire vont subir une modération. Des matières scolaires semblent tout particulièrement touchées, notamment celles pour lesquelles le résultat final à l'épreuve unique se démarque à la baisse comparativement à celui de l'ensemble des élèves des écoles publiques. Si on observe l'effet des modérations sur le taux de réussite de la note-école pour les cinq dernières années, les résultats de la Commission scolaire auront subi une baisse pouvant aller jusqu'à 29 % en mathématiques de 4^e secondaire science naturelle, compétence raisonner. Les autres matières interpellantes à cet égard sont : mathématiques de 4^e secondaire (technico-sciences et culture, société technique), sciences de 4^e secondaire, volet théorique, anglais programme enrichi 5^e secondaire, compétence compréhension de texte, ainsi qu'histoire de 4^e secondaire.

CONSTATS GÉNÉRAUX

4»

» DU SONDAGE DE PERCEPTIONS

Voici quelques constats généraux des sondages, en lien avec la réussite de nos élèves. Pour avoir accès à l'interprétation complète de l'ensemble des sondages, cliquez ici.

IMAGE ET PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET DE SES SERVICES

- La Commission scolaire doit redorer son image. De plus, elle devrait présenter une vision éducative claire afin d'améliorer la réussite des élèves ainsi que des moyens d'action concrets pour arriver à ces objectifs;
- La courtoisie est mentionnée comme étant une des forces de la Commission scolaire.

SATISFACTION À L'ÉGARD DES COMMUNICATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET DE SES STRUCTURES PARTICIPATIVES

- Les façons de diffuser l'information sont à améliorer, notamment à travers les médias sociaux et locaux;
- Le site Web est à moderniser et l'accès aux procédures doit être simplifié;
- Les informations et les décisions qui découlent des Conseils d'établissement doivent être diffusées.

SATISFACTION DES PARENTS À L'ÉGARD DES PROGRAMMES OFFERTS PAR LES ÉCOLES

- Les parents jugent satisfaisant le programme suivi par leur enfant. On observe le même constat de la part des élèves de la FGA-FP.

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

- Les parents et les membres du personnel du secteur jeune sont satisfaits de la qualité du matériel didactique et des livres de la bibliothèque. Par contre, les élèves sont plus critiques au regard de ces derniers;
- En FP-FGA, la qualité du matériel didactique et des livres de bibliothèque est identifiée comme une faiblesse;
- Pour certains, la propreté des établissements de même que l'aménagement de la cour d'école sont des enjeux.

ENCADREMENT OFFERT

- Au primaire, tous indiquent que l'encadrement comportemental est une force dans leur école et croient que l'école est sécuritaire;
- Du côté du secondaire et de la FP-FGA, l'encadrement comportemental et la surveillance sont considérés comme des faiblesses;
- Au primaire, la plupart des parents et des élèves sont satisfaits des services offerts par les services de garde et les services des dîneurs. Le personnel est plus mitigé.

SOUTIEN ACADÉMIQUE



- Bien qu'en général, les parents et les membres du personnel du primaire soient satisfaits des plans d'intervention, ce n'est pas le cas pour les parents et les membres du personnel des écoles secondaires. De plus, au primaire, il est noté que ces plans sont parfois mis en place et révisés tardivement et que le suivi est une lacune;
- La majorité des élèves de la FP-FGA ayant un plan d'intervention mentionnent avoir participé à toutes les étapes de l'élaboration de leur plan.

COLLABORATION ET COMMUNICATION AVEC LES PARENTS



- L'accueil des parents dans les établissements scolaires est une force;
- Pour les parents, le personnel est généralement facile à rejoindre et les interactions sont de qualité;
- Les parents souhaitent être davantage rejoints par des modes de communication électroniques;
- Les parents veulent recevoir des communications plus rapidement au regard des apprentissages de leur enfant, et ce, en amont des difficultés et du bulletin.

RELATIONS ENTRE LES ACTEURS, IMAGE ET RÉPUTATION, SENTIMENT DE FIERTÉ ET D'APPARTENANCE



- Pour tous, la relation entre les élèves et les membres du personnel ainsi que l'accueil des élèves sont des forces;
- Au primaire, tous rapportent que le sentiment d'appartenance envers leur école et son ambiance sont positifs;
- Le sentiment d'appartenance et l'image que projette l'école sont des enjeux au secondaire;
- Les activités sportives, parascolaires et culturelles des écoles sont perçues positivement par les élèves du primaire. Toutefois, les parents et les membres du personnel sont davantage critiques, notamment pour ce qui est des activités parascolaires. Il en va de même pour les élèves et les membres du personnel du secondaire et de la FP-FGA;
- Le personnel indique que le sentiment d'appartenance envers les Centres est problématique. Toutefois, les élèves sont fiers de leur Centre, l'aiment et y ont confiance;
- L'image et la réputation des Centres sont des enjeux.

PRATIQUES ET CROYANCES ÉDUCATIVES



- Au primaire et en FP-FGA, tous croient que le personnel de leur établissement stimule la motivation, valorise l'apprentissage, l'effort ainsi que la réussite. Ce n'est pas la croyance des parents et des membres du personnel du secondaire;
- Tous considèrent que la qualité de l'enseignement est satisfaisante et que les cours font progresser les élèves. Par contre, au secondaire, le niveau d'exigences est questionné;
- Les élèves du secondaire aimeraient qu'on leur indique clairement comment ils seront soutenus lorsqu'ils vivent des difficultés;
- Bien qu'au primaire, les transitions (passage d'un établissement à un autre, d'un ordre d'enseignement à un autre, etc.) sont considérées comme une force, elles sont un enjeu au secondaire et en FP-FGA;
- L'importance des leçons fait consensus pour l'ensemble des groupes. Quant aux devoirs, quoique leur pertinence semble mitigée au primaire, toutefois, les parents en sont convaincus au secondaire.



5»

5.1 » MISSION

- Croire au potentiel de tous nos élèves, jeunes et adultes, et s'engager à prendre les moyens pour que chacun parvienne à la réussite.
- Placer nos élèves au centre de toutes nos actions et de toutes nos décisions, afin de répondre à leurs besoins.
- Offrir un milieu de vie stimulant, sain et sécuritaire, pour assurer l'épanouissement personnel et social de tous nos élèves et des membres du personnel.
- Collaborer avec nos familles et notre communauté par une approche participative, afin d'optimiser le développement d'un environnement qui valorise l'éducation et la réussite scolaire.

LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE : POUR CHAQUE ÉLÈVE, UNE RÉUSSITE

5.2 » VISION

- Améliorer la réussite scolaire et éducative de tous nos élèves, jeunes et adultes, en nous appuyant sur les meilleures pratiques pédagogiques et organisationnelles pour atteindre nos objectifs.
- S'engager collectivement à être des acteurs de réussite pour nos élèves, jeunes et adultes, mobilisés par le travail collaboratif et guidés par des attentes claires et partagées.

5.3 » VALEURS

- **PERSÉVÉRANCE**
S'engager, se mobiliser et persister afin d'atteindre un but ou des objectifs communs en se permettant de faire autrement.
- **RESPECT**
Être courtois, ouvert aux différences et intègre à l'égard de tous afin de maintenir un milieu de vie harmonieux.
- **ÉTHIQUE**
Être consciencieux et agir en s'appuyant sur l'ensemble de nos valeurs.
- **RÉUSSITE**
Développer le plein potentiel de tous afin de permettre l'atteinte d'objectifs propres à chacun.
- **ENGAGEMENT**
Adhérer à notre mission et nous investir pour l'accomplir.

5.4 » ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU MÉES

En vertu de l'article 459.2 de la LIP, le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en considération dans l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Pour la période couverte par le plan stratégique du Ministère, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, le ministre a déterminé les **deux orientations** dont les commissions scolaires doivent tenir compte dans leur plan d'engagement vers la réussite :

- Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire;
- Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.

Les commissions scolaires doivent également intégrer les **cinq objectifs** suivants dans leur plan d'engagement vers la réussite :

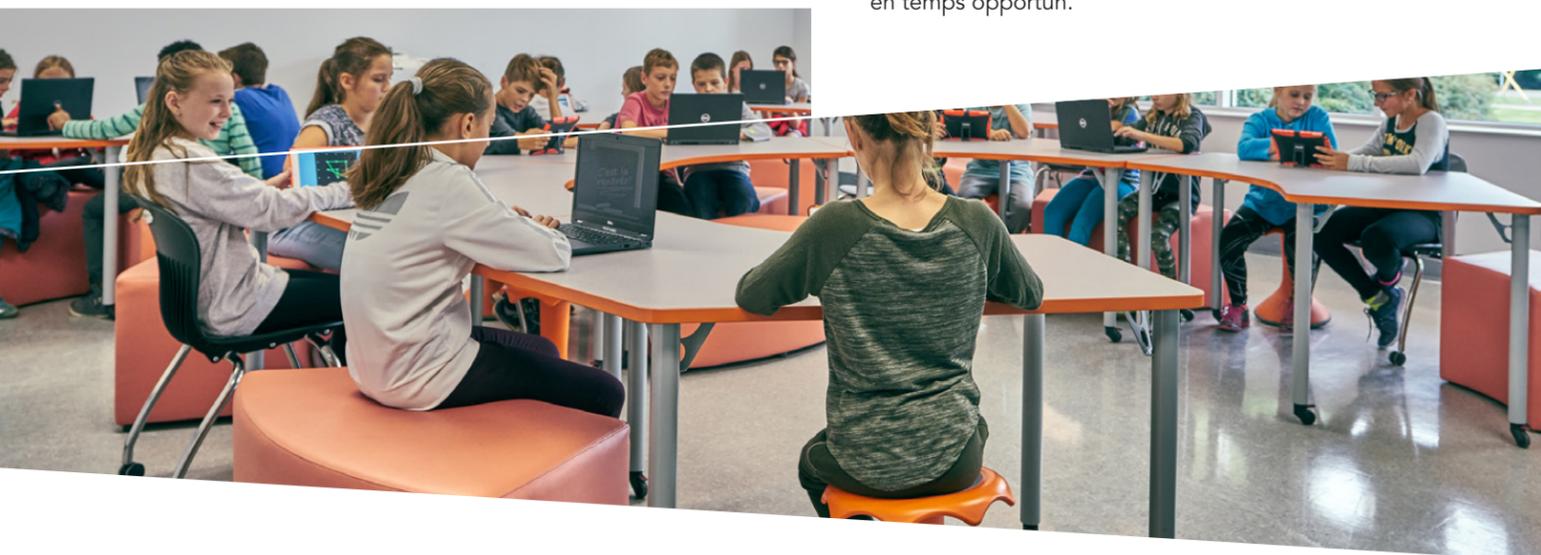
- D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP);
- D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves;
- D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire, dans le réseau public;
- D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public;
- D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

5.5 » OBJECTIFS CSS-T DÉCOULANT DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS MINISTÉRIELS OBLIGATOIRES

- Réduire les écarts de réussite à 6,1 % entre nos filles et nos garçons, et à 30 % entre les élèves HDAA et l'ensemble des élèves;
- Réduire à 13,7 % la proportion des élèves qui entrent à l'école secondaire à l'âge de 13 ans ou plus;
- Rehausser, chez les élèves de moins de 20 ans, la première qualification ou diplomation afin d'atteindre un taux après 7 ans, de 76 % dont 71 % de l'ordre d'un premier diplôme (DES ou DEP);
- Améliorer la réussite de nos élèves de 4^e année à l'épreuve ministérielle de français volet écriture, afin d'atteindre 87 % de taux de réussite;
- Augmenter à 60 % le nombre de nos bâtiments qui atteignent un état de satisfaction (cote A- B- C);
- Augmenter de 5 % le taux de réussite en français des élèves de la formation générale des adultes;
- Faire bouger 60 minutes par jour les élèves de toutes nos écoles primaires (à l'extérieur des cours d'éducation physique).

5.6 » OBJECTIFS CSS-T DÉCOULANT DES CONSTATS GÉNÉRAUX DU SONDAGE DE PERCEPTIONS

- D'ici 2022, augmenter de 10 % le taux de dénonciation des actes d'intimidation de nos élèves, tant pour les témoins que pour les victimes;
- D'ici 2022, améliorer de 7 % le taux de satisfaction des parents du primaire et de 15 % des parents du secondaire au regard des communications sur le parcours scolaire de leur enfant, et ce, en temps opportun.



OBJECTIF DU MÉES 2030	COHÉRENCE AVEC LA POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	CIBLE INTERMÉDIAIRE 2022 (*)	SITUATION ACTUELLE	INDICATEUR
Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.	OBJECTIF 2	<p>MÉES</p> <p>Garçons et filles : écart de 6,1 points pour l'ensemble des réseaux</p> <p>EHDAA et régulier : écart de 25,3 points pour le réseau public seulement</p>	<p>MÉES</p> <p>Garçons et filles : écart de 10,1 points pour l'ensemble des réseaux</p> <p>EHDAA et régulier : écart de 34,1 points pour le réseau public seulement</p>	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
		<p>CSS-T</p> <p>Réduire les écarts de réussite à 6,1 % entre nos filles et nos garçons</p> <p>Réduire les écarts de réussite à 30 % entre les élèves HDAA et l'ensemble des élèves</p>	<p>CSS-T</p> <p>Garçons et filles : écart de 11,7 points Cohorte 2009-2010</p> <p>EHDAA et régulier : écart de 34,8 points Cohorte 2009-2010</p>	
Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le Réseau public.	OBJECTIF 6	<p>MÉES</p> <p>Ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public</p>	<p>MÉES</p> <p>12,6 % Cohorte 2016-2017</p>	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)
		<p>CSS-T</p> <p>Réduire à 13,7 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire</p>	<p>CSS-T</p> <p>15,1 % Cohorte 2016-2017</p>	

OBJECTIF DU MÉES 2030	COHÉRENCE AVEC LA POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	CIBLE INTERMÉDIAIRE 2022 (*)	SITUATION ACTUELLE	INDICATEUR
Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).	OBJECTIF 1	MÉES Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	MÉES 78,8 % Cohorte 2008-2009	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
		CSS-T Porter à 76 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, dont 71 % de l'ordre d'un premier diplôme (DES ou DEP)	CSS-T 63,8 % Cohorte 2009-2010 en diplomation et de qualification 58,8 % Cohorte 2009-2010 en diplomation seulement (DES ou DEP)	
Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire, dans le réseau public	OBJECTIF 4	MÉES Les commissions scolaires doivent définir une cible pour 2022 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017.	MÉES N.D.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement de la 4 ^e année du primaire
		CSS-T Améliorer la réussite de nos élèves de 4 ^e année à l'épreuve ministérielle de français, volet écriture, afin d'atteindre 87 % de taux de réussite.	CSS-T 85,4 % Cohorte 2016-2017	
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	OBJECTIF 7	MÉES Faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	MÉES 68 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier
		CSS-T Faire en sorte que 60 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	CSS-T 30 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant Logiciel SIMAC 2017-2018 (cotes A, B ou C)	

ORIENTATIONS DU MÉES 2022	COHÉRENCE AVEC UN ENCADREMENT MINISTÉRIEL	CIBLE INTERMÉDIAIRE CSS-T 2022 (*)	SITUATION ACTUELLE CSS-T	INDICATEUR CSS-T
Contribuer à rehausser et à maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la Commission scolaire.	OBJECTIF 5 <i>Politique de la réussite éducative - Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir</i>	Augmenter de 5 % le taux de réussite en français des élèves de la formation générale des adultes.	65 % Année scolaire 2016-2017	Le taux de réussite du cours de français des élèves à la FGA (tous les sigles)
Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.	ORIENTATION 4 <i>Politique de l'activité physique, du sport et du loisir</i>	Faire bouger 60 minutes par jour les élèves de toutes nos écoles primaires (à l'extérieur des cours d'éducation physique).	21,4 % Année scolaire 2016-2017	Écoles primaires qui font bouger les élèves 60 minutes par jour (excluant les cours d'éducation physique)

(*) - Les cibles intermédiaires pour 2022 correspondent aux cibles du plan stratégique 2017-2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La Commission scolaire peut, après analyse de son contexte, déterminer une cible différente à atteindre dans son plan d'engagement vers la réussite. De plus, rien n'empêche une commission scolaire d'inscrire à son plan d'engagement vers la réussite d'autres objectifs inscrits dans le plan stratégique du Ministère, si elle juge pertinent de le faire en fonction de son contexte et de ses priorités.



OBJECTIFS DÉCOULANT DES CONSTATS DU SONDAGE DE PERCEPTION	CIBLE INTERMÉDIAIRE 2022	SITUATION ACTUELLE CSS-T	INDICATEUR CSS-T
Augmenter le taux de dénonciation des actes d'intimidation de nos élèves, autant pour les témoins que pour les victimes.	Augmenter le taux de dénonciation de 10 %	ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 Primaire : Témoins : 65 % Victimes : 73 % Secondaire : Témoins : 37 % Victimes : 59 %	Les résultats du sondage de perception sur la violence et l'intimidation administré aux élèves annuellement. Proportion d'élèves qui indiquent avoir dénoncé (parfois ou toujours) les actes d'intimidation pour lesquels ils sont témoins ou victimes.
Améliorer la satisfaction des parents au regard des communications sur le parcours scolaire de leur enfant, et ce, en temps opportun.	Améliorer le taux de satisfaction de 7 % pour les parents du primaire Améliorer le taux de satisfaction de 15 % pour les parents du secondaire	ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 Primaire : Étant indiqué comme une force à 81 % : <i>L'information générale sur son ou ses enfants (ses progrès, son adaptation)</i> Étant indiqué comme une force à 78 % : <i>Lorsque mon enfant vit des difficultés, on m'informe sur la progression de la situation</i> Secondaire : Étant indiqué comme une force à 61 % : <i>L'information générale sur son ou ses enfants (ses progrès, son adaptation)</i> Étant indiqué comme une force à 60 % : <i>Lorsque mon enfant vit des difficultés, on m'informe sur la progression de la situation</i>	Les résultats du sondage de perception administré aux parents pour le taux de satisfaction au regard des communications sur le parcours scolaire de leur enfant.



7 » DÉCLARATION DU NIVEAU ET DE LA QUALITÉ DES SERVICES

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les programmes d'enseignement primaire et secondaire sont offerts aux élèves qui résident sur le territoire de la Commission scolaire de Sorel-Tracy. Cet enseignement est dispensé en conformité avec les régimes pédagogiques et avec les programmes prévus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

En plus des programmes réguliers, certaines écoles offrent divers projets pédagogiques particuliers ou d'enrichissement tels que le programme d'enseignement intensif de l'anglais langue seconde, que des concentrations sportives, en arts ou en sciences et qu'un programme d'éducation internationale. Par ailleurs, la Commission scolaire offre également plusieurs services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, notamment une école spécialisée, le Pavillon Tournesol, qui accueille des élèves en déficience intellectuelle âgés de 5 à 21 ans.

LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

La formation générale des adultes est dispensée aux personnes qui désirent poursuivre et compléter leurs études secondaires. Cette voie de formation comprend des services personnalisés qui visent à accompagner les jeunes âgés de plus de 16 ans et les adultes dans leur développement académique et professionnel. Par le biais de la formation générale des adultes, la Commission scolaire offre les services de formation générale de niveau présecondaire et secondaire, de la formation autodidacte, de la francisation et d'alphabétisation et d'intégration sociale. La formation générale donnée par le centre est offerte selon la formule d'entrée périodique et sortie variable (EPSV) aussi appelée enseignement individualisé. Il est possible d'obtenir une attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5e secondaire (AENS) afin de permettre l'inscription à un programme de formation professionnelle et d'obtenir un emploi.

La Commission scolaire de Sorel-Tracy offre des services éducatifs à environ 6550 élèves, jeunes et adultes, répartis entre les vingt-et-un établissements (écoles et centres), en vertu des dispositions de l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique. Elle est administrée par un Conseil des commissaires représentant la population francophone de douze municipalités et villes de la MRC de Pierre-De Saurel.

7.1 » SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT

L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Le programme Passe-Partout est offert selon différentes modalités dans les écoles ciblées de son territoire pour les enfants de 4 ans. Ce programme a une double mission, soit d'accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant et d'aider les enfants à s'intégrer harmonieusement au milieu scolaire.

L'éducation préscolaire 4 ans est disponible pour les élèves handicapés dans toutes les écoles. La maternelle 4 ans à temps plein est offerte dans les écoles Martel et Maria-Goretti, en respect des directives établies par le Ministère, et vise à favoriser le développement global des enfants en milieu défavorisé tout en développant chez eux le goût d'apprendre.

L'éducation préscolaire 5 ans est offerte à temps plein aux élèves de cinq ans dans la majorité des écoles primaires du territoire de la Commission scolaire, conformément aux actes d'établissement et au plan triennal de répartition et de destination des immeubles.



LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle est offerte aux personnes désirant poursuivre leurs études secondaires vers un métier de la formation professionnelle afin d'obtenir un diplôme de formation professionnelle (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). La liste complète des programmes offerts peut être consultée sur le site Internet des Centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes de Sorel-Tracy (www.formationsorel-tracy.qc.ca). Le service de reconnaissance des acquis et compétences (RAC) est aussi disponible.

7.2 » SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Conformément à la Loi et aux régimes pédagogiques établis par le Ministère, la Commission scolaire offre des services complémentaires, lesquels ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Les services complémentaires comprennent les services :

- De promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- D'éducation aux droits et aux responsabilités;
- D'animation, sur les plans sportif, culturel et social;
- De soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- D'information et d'orientation scolaires et professionnelles;
- De psychologie;
- De psychoéducation;
- D'éducation spécialisée;
- D'orthopédagogie;
- D'orthophonie;
- De santé et de services sociaux;
- D'animation spirituelle et d'engagement communautaire;
- D'ergothérapie;
- De soutien à l'apprentissage du français (francisation).

7.3 » SERVICES AUX ENTREPRISES

Le Service aux entreprises élabore des formations sur mesure qui permettent aux personnes qui occupent un emploi d'obtenir du perfectionnement ou une qualification particulière. De plus, le Service aux entreprises peut élaborer une analyse des besoins en formation pour une entreprise et offrir de la mise à niveau de la main-d'œuvre ou de la formation à leurs employés, dans leur milieu de travail ou dans les locaux des Centres. Il peut aussi faire la production de matériel didactique. Ce service offre également de la formation continue aux employés de la Commission scolaire de Sorel-Tracy.

7.4 » SERVICES PARTICULIERS

La Commission scolaire de Sorel-Tracy offre également, conformément à certaines modalités prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, des services aux élèves et à leurs parents :

- Services d'enseignement à domicile pour les élèves qui sont dans l'impossibilité de fréquenter l'école parce qu'ils doivent recevoir des soins de santé ou des services sociaux;
- Services de garde en milieu scolaire dans différentes écoles;
- Services de transport scolaire le matin, le midi (certains établissements) et le soir;
- Services de surveillance du midi (certaines écoles);
- Services alimentaires (certains établissements);
- Traitement des plaintes et Protecteur de l'élève.

Soucieuse de bien servir la population, la Commission scolaire de Sorel-Tracy se préoccupe des besoins de la communauté et est disposée à recevoir des commentaires et suggestions. Lorsque survient une situation créant de l'insatisfaction chez un élève ou un parent, la Commission scolaire souhaite qu'il(s) puisse(nt) trouver une oreille attentive et des solutions satisfaisantes, ceci dans le cadre d'une démarche simple.

Une telle situation devrait être abordée avec les personnes impliquées dans la situation (enseignant, éducatrice du service de garde, etc.) Ou par le supérieur immédiat concerné, soit le directeur de l'école, du centre ou du service. Toutefois, si malgré ces démarches l'insatisfaction demeure, le parent ou l'élève peut communiquer avec le Service du secrétariat général de la Commission scolaire en composant le 450 746-3990, poste 6011.

Si cette démarche ne permet pas de trouver une solution satisfaisante pour l'élève ou le parent, celui-ci pourra déposer une demande en révision de décision auprès du Conseil des commissaires, si la décision qu'il conteste peut faire l'objet d'une telle demande (voir à ce sujet la Procédure de demande de révision d'une décision visant un élève).

Le Protecteur de l'élève a notamment pour rôle d'entendre le plaignant sur le sujet de sa plainte, après que celui-ci ait épuisé les recours mentionnés ci-dessus. Il fait enquête et peut rencontrer les personnes concernées et consulter divers documents. Il présente ensuite une recommandation au Conseil des commissaires. Il a également pour fonctions d'informer et de conseiller les plaignants sur les droits et recours qui s'offrent à eux.

Pour communiquer avec le Protecteur de l'élève :
1 855 350-3162 | protecteur.eleve@cs-soreltracy.qc.ca

7.5 » SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

BULLETIN • RELEVÉ DE NOTES • ATTESTATION D'ÉTUDES • ARCHIVES

Si vous avez besoin d'un bulletin, d'un relevé de notes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ou d'une attestation d'études, il est possible d'en faire la demande.

Si vous avez terminé vos études à la Commission scolaire de Sorel-Tracy depuis moins de trois ans, vous devez vous adresser à votre dernière école fréquentée (primaire | secondaire).

Si vous souhaitez obtenir une copie de résultats de cours suivis à la formation professionnelle ou à la formation générale des adultes, veuillez-vous adresser au centre concerné.

Si vous avez terminé vos études depuis plus de trois ans, votre dossier a été transféré au Service du secrétariat général, département des archives. Vous pouvez formuler une demande auprès de ce service par téléphone ou en personne. Dans les deux cas, un formulaire sera complété pour recueillir les données nécessaires à la recherche de votre dossier dans les archives de la Commission scolaire ou au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

PAR TÉLÉPHONE

- En composant le 450 746-3990, poste 6014.
- Vous obtiendrez les documents demandés sur présentation d'une pièce d'identité valide avec photo, en vous présentant au centre administratif de la Commission scolaire. Des frais de 15 \$ perçus en argent comptant sont exigibles pour toute demande de copie certifiée conforme. Un reçu sera émis.
- Vous pourrez obtenir les documents demandés en les recevant par la poste selon certaines modalités. La technicienne pourra vous les spécifier.

EN VOUS PRÉSENTANT AU CENTRE ADMINISTRATIF

- Vous obtiendrez les documents demandés sur présentation d'une pièce d'identité valide avec photo.
- Des frais de 15 \$ perçus en argent comptant sont exigibles pour toute demande de copie certifiée conforme. Un reçu sera émis.
- Centre administratif | Département des archives
Commission scolaire de Sorel-Tracy
41, avenue de l'Hôtel-Dieu
Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1

LE SERVICE D'ACCUEIL, DE RÉFÉRENCE, DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT (SARCA)

Le SARCA est situé au Centre de formation professionnelle (2725, boulevard de Tracy, à Sorel-Tracy). Il vous permet de :

- Planifier un retour aux études;
- Réorienter votre carrière;
- Obtenir de l'accompagnement pour des projets scolaires ou professionnels;
- Recevoir de l'information sur les formations professionnelles et générales;
- Obtenir de l'aide pour toutes tâches administratives relatives à l'admission;
- Réaliser les tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) ou tests de développement général (TDG).

L'ACCÈS À L'INFORMATION

Le Service du secrétariat général et des communications est responsable de l'accès à l'information à la Commission scolaire de Sorel-Tracy, en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*.

LA TAXE SCOLAIRE

Le bureau de la taxe scolaire répond à toutes les questions en lien avec l'avis d'imposition de taxes scolaires. Il peut, sur demande, émettre des états de compte. Toutefois, il est important de noter que l'avis d'imposition se paie par la poste à l'adresse de la Commission scolaire, par Internet via les institutions financières, ou au comptoir ou guichet automatique des institutions financières. La Commission scolaire de Sorel-Tracy ne perçoit aucun paiement à ses bureaux.

LE RAPPORT ANNUEL

Dans un esprit de transparence et de reddition de comptes, la Commission scolaire de Sorel-Tracy produit un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire, de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite.

Ce rapport est rendu public, notamment à l'occasion d'une séance d'information annuelle à laquelle est conviée la population du territoire desservi. Ce rapport est ensuite rendu disponible sur le site Internet de la Commission scolaire.

7.6 » ENGAGEMENTS QUANT AU NIVEAU ET À LA QUALITÉ DES SERVICES

UNE QUALITÉ DE SERVICES ASSURÉE

Lorsqu'une personne se rend sur place ou qu'elle communique avec un établissement ou avec l'un des services administratifs de la Commission scolaire, elle est en droit de s'attendre :

- À être accueillie de façon courtoise, avec respect et discrétion et à être informée de l'identité de la personne à qui elle s'adresse;
- À être servie avec diligence, empathie et ouverture;
- À recevoir un suivi dans un délai raisonnable si le contact est établi par boîte vocale, par courrier électronique ou par la poste;
- À recevoir promptement un accusé de réception à une demande formulée par écrit;
- À ce que sa demande soit traitée avec équité, impartialité et transparence;
- À obtenir des explications claires et précises;
- À obtenir le soutien requis pour effectuer sa démarche;
- À être dirigée vers l'un des services appropriés à la demande formulée.

RIGUEUR, CONFIDENTIALITÉ, SIMPLICITÉ

Votre demande ou votre préoccupation sera traitée avec objectivité et les informations complètes et fiables vous seront transmises. Nous utiliserons un langage simple et approprié dans nos communications verbales et écrites ainsi que dans les formulaires.

- Nous nous engageons à protéger les renseignements personnels afin d'en assurer la plus grande confidentialité;
- Nous ne recueillons que les renseignements nécessaires au traitement de la demande;
- Nous permettons l'accès aux renseignements personnels seulement aux personnes qui y sont autorisées, dans l'exercice de leurs fonctions.

DES SERVICES ACCESSIBLES

La Commission scolaire de Sorel-Tracy est résolue à fournir des services qui soient accessibles et facilitants pour l'ensemble de la population.

- Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés (les heures d'ouverture des écoles et des centres peuvent différer);
- De plus, nous mettons à votre disposition un système de messagerie vocale en dehors des moments de présence ou de disponibilité des personnes à joindre;
- Les élèves, les parents et les citoyens peuvent avoir accès à toutes les informations relatives aux services de la Commission scolaire via notre site Internet.

7.7 » POUR NOUS JOINDRE

Centre administratif
Commission scolaire de Sorel-Tracy
41, avenue de l'Hôtel-Dieu
Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1

Téléphone : 450 746-3990
Télécopieur : 450 746-4474
Site Internet : www.cs-soreltracy.qc.ca
Adresse de messagerie : info@cs-soreltracy.qc.ca



MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION :

» VERS UN PLAN D'ACTION¹⁰

La Commission scolaire de Sorel-Tracy définira les moyens qu'elle mettra en œuvre pour assumer ses engagements. Ce travail s'effectuera en collaboration avec le personnel afin qu'il fasse partie prenante de la recherche de solutions, pour établir le choix des moyens visant l'atteinte des résultats escomptés.

Pour ce faire, elle s'appuiera sur la culture du milieu, sur les données issues de la pratique et de la recherche ainsi que sur les documents produits par le Ministère (politiques, stratégies, plans d'action, etc.). Cette étape n'est encadrée par aucune disposition législative.

Il est primordial de suivre la mise en œuvre des moyens et l'évolution des résultats en utilisant des outils de suivi (tableau de bord, base de données, etc.). Ces outils de suivi donnent une vue d'ensemble de la performance de l'organisation, sur l'efficacité des moyens choisis et permettent, au besoin, d'ajuster lesdits moyens.

ACRONYMES

EHDAA : Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

PEVR : Plan d'engagement vers la réussite

CSS-T : Commission scolaire de Sorel-Tracy

MÉES : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

MRC : Municipalité régionale de comté

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARCHAMBAULT, Jean et France Dumais. *Des données pour diriger; utiliser ou produire des données et prendre des décisions.* P. 10-19, Montréal, Université de Montréal, 2012.

ARCHAMBAULT, Jean, Roseline Garon, Li Harnois et Georges Ouellet, septembre. *Diriger une école en milieu défavorisé : Des caractéristiques des écoles performantes, provenant de la documentation,* Montréal, Faculté des sciences de l'éducation Département d'administration et fondements de l'éducation, <https://csdm.ca/wp-content/blogs.dir/6/files/Profil-Direction-Diriger-ecole-milieu-defavorise-Caracteristiques.pdf> (Page consultée le 5 mai 2018).

FULLAN, Michael. *Le leadership Moteur, comprendre les rouages du changement en éducation.* Fondation Lucie et André Chagnon et Corwin Press Inc., 2014, 82 pages.

FULLAN, Michael et Joanne Quinn. *La cohérence, mettre en action les moteurs efficaces du changement en éducation.* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2018, 179 pages.

HATTIE, John. *Visible Learning : A Synthesis of over 800 Meta-Analyses Relating to Achievement,* New-York, Routledge, 2008, 392 pages.

JANOSZ, Michel, Patricia Georges et Sylvie Parent. « L'environnement socioéducatif à l'école secondaire : un modèle théorique pour guider l'évaluation du milieu », *Revue Canadienne de Psychoéducation*, 27 (1998), p. 285-306, <http://f-d.org/climatecole/Janosz-article-1998.pdf> (Page consultée le 5 mai 2018).

LEITHWOOD, Kenneth. *Les conseils scolaires performants et leur leadership.* Une étude commandée par le Council of Ontario Directors of Education et l'Institut de leadership en éducation, 2013, 48 pages.

MARZANO, Robert J., Timothy Waters et Brian A. Mc Nulty. *Leadership scolaire, de la recherche aux résultats.* Presses de l'Université du Québec, 2016, 214 pages.

MUJIS, Daniel. « Improving Failing Schools : Toward A Research Based Model », *The 20th Annual World International Congress for School Effectiveness and Improvement (ICSEI 2007)*, Slovenia, 2017, <http://www.fm-kp.si/zalozba/ISBN/978-961-6573-65-8/077-090.pdf> (Page consultée le 5 mai 2018).

REYNOLDS, David, Charles Teddlie, Christopher Chapman et Sam Stringfield. « Effective school processes », dans *The Routledge International Handbook of Educational Effectiveness and Improvement, Research, policy, and practice*, New-York, Routledge, 2015, <https://www.routledgehandbooks.com/doi/10.4324/9781315679488.ch3> (Page consultée le 5 mai 2018).

SIGNATAIRES

» DU PLAN D'ENGAGEMENT
VERS LA RÉUSSITE

Denis Rajotte
Président
Commission scolaire de Sorel-Tracy

26 juin 2018

Date

Gaston Honnill Boisvert
Commissaire | Circonscription # 1

Patricia Larose
Commissaire | Circonscription # 3

Claire Héon
Commissaire | Circonscription # 5

Charles Guertin
Commissaire | Circonscription # 7

Sylvie Labelle
Commissaire | Circonscription # 9

Martin Cyr
Commissaire-parent

Claudine Lachapelle
Directrice générale
Commission scolaire de Sorel-Tracy

Marie-Josée Boisvert
Commissaire | Circonscription # 2

Lise Lalancette
Commissaire | Circonscription # 4

Hugues Mondou
Commissaire | Circonscription # 6

Patricia Arseneault
Commissaire | Circonscription # 8

William Leslie Truman
Commissaire-parent

Mélanie Gladu
Commissaire représentante du Comité EHDAA

POUR
CHAQUE
ÉLÈVE

UNE RÉUSSITE



CS-SORELTRACY.QC.CA

2018 » 2022

PLAN
D'ENGAGEMENT
VERS
LA RÉUSSITE



Commission scolaire de Sorel-Tracy
41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1
Téléphone : 450 746-3990 | Télécopieur : 450 746-4474

Conception graphique :
Agence Caza
Photos :
Hé! Photographes